

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 27 FEVRIER 2017 à 20H45

L'an deux mille dix-sept, le 27 Février à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Date de la convocation : 22/02/2017

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Denis BOUVIER-GARZON, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Didier MARTORELL, Lionel VIGNA et Dominique VAN DER MERWE.

Excusé : Monsieur Stéphane ISELLE a donné procuration à Monsieur Didier MARTORELL.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BOUVIER-GARZON.

La séance est ouverte à 21h00.

* * *

Madame la Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

· Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN31).

* * *

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 Janvier 2017 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

* * *

I. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

2017/05 : Délibération décidant de s'opposer au transfert de la compétence PLU auprès de la Communauté de communes

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Considérant que le II de cet article prévoit que les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matières de PLU, documents en tenant lieu ou cartes communales, à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, le deviendront obligatoirement le lendemain de cette date, soit le 27 mars 2017.

Considérant que dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017 soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de compétence.

Considérant que si au moins 25 % des communes membres de la Communautés de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce transfert de compétences, celui n'a pas lieu.

Madame la Maire présente les raisons qui militent en faveur de l'opposition de la commune à ce transfert de compétence :

- la maîtrise de l'aménagement et du développement durable de notre territoire communal et notamment la définition du PADD du futur PLU, se doit d'être assurée par le Conseil Municipal élu par les habitants en 2014.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU auprès de la Communauté de communes dont la commune est membre.

* * *

2017/06 : Travaux de rénovation à l'Eglise Saint-André

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation sont nécessaires : mise en conformité du système électrique de l'Eglise, installation de luminaires et appareillages divers, mise en sécurité et conformité électrique du système campanaire avec système de protection foudre sur l'Eglise, pose de cimaise sur les murs intérieurs de l'Eglise et travaux de plâtrerie.

Elle propose de retenir le devis de l'entreprise Omnilec dont le montant s'élève à la somme de 3 511,00 € HT et le devis de 275,00 € HT (alimentation du coffret Beffroi) ainsi que le devis de Malrieu dont le montant s'élève à la somme de 2 089,08 € HT soit 2 506,90 € TTC, le devis de la société LAUMAILLE dont le montant s'élève à la somme de 1 145,00 € HT soit 1 374,00 € TTC, le devis de la société JB Concept Bois dont le montant s'élève à la somme de 3 279,96 € HT soit 3 935,95 € TTC et le devis de l'entreprise FONTORBES Jacques dont le montant s'élève à la somme de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve les devis de l'entreprise Omnilec d'un montant de 3 511,00 € HT et le devis de 275,00 € HT, de Malrieu d'un montant de 2 089,08 € HT, de la société LAUMAILLE d'un montant de 1 145,00 € HT, de la société JB Concept Bois d'un montant de 3 279,96 € HT et l'entreprise FONTORBES Jacques d'un montant de 1 500,00 € HT dont copies sont annexées à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/07 : Local de rangement à proximité de la salle des fêtes

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable de créer un local de rangement. Son implantation définitive sera à proximité de la salle des fêtes. Ce local servira à remiser le matériel nécessaire aux événements. La solution de bungalows modulaires avec bardage posé verticalement sur les façades afin de limiter l'impact visuel sur l'environnement a été retenue.

Elle propose d'accepter le devis de la société SAVEM dont le montant s'élève à la somme de 19 000,00 € HT soit 22 800,00 € TTC ainsi que le devis de la société Vivre en Bois dont le montant s'élève à la somme de 2 031,49 € HT soit 2 437,79 € TTC, le devis de l'entreprise Omnilec dont le montant s'élève à la somme de 809,09 € HT et le devis de la SARL Delmas et Fils dont le montant s'élève à la somme de 340,00 € HT soit 408,00 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve les devis de la société SAVEM d'un montant de 19 000,00 € HT, de la société Vivre en Bois d'un montant de 2 031,49 € HT, de l'entreprise Omnilec d'un montant de 809,09 € HT et la SARL Delmas et Fils d'un montant de 340,00 € HT dont copies sont annexées à la présente délibération.

- Habilite Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/08 : Changement des convecteurs de la Mairie

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les convecteurs de la Mairie.

Elle propose de retenir le devis de la SARL ALBAREDE ELECTRICITE dont le montant s'élève à la somme de 3 417,72 € HT soit 4 101,26 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis de la SARL ALBAREDE ELECTRICITE d'un montant de 3 417,72 € HT, dont copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/09 : Réfection du seuil du portail du cimetière Saint-André

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable de procéder à la réfection du seuil du portail du cimetière Saint-André afin de faciliter l'ouverture et la fermeture de celui-ci.

Elle propose de retenir le devis de la société NEROCAN TP dont le montant s'élève à la somme de 743,12 € HT soit 891,74 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis la société NEROCAN TP d'un montant de 743,12 € HT, dont copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.
- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/10 : Réfection du trottoir à proximité du parking de la Mairie

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable de procéder à la réfection complète du trottoir à proximité du parking de la Mairie sur la RD97.

Elle propose de retenir le devis de la société NEROCAN TP dont le montant s'élève à la somme de 18 227,00 € HT soit 21 872,40 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis la société NEROCAN TP d'un montant de 18 227,00 € HT, dont copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/11 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN31)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMN31 en date du 15 Février 2017 par laquelle il s'est prononcé favorablement, sur les modifications des statuts syndicaux,

Vu le projet de statuts modifiés du SIEMN31,

Considérant que les modifications suivantes ont été réalisées pour permettre au SIEMN31 de faire la présentation de service pour le compte de tiers.

Il est ajouté à l'article 2 des statuts du SIEMN31, le paragraphe suivant :

De même, à titre accessoire à son activité principale mentionnée ci-dessus, le Syndicat est habilité à faire de la prestation de services pour le compte de collectivités territoriales ou de groupements intercommunaux limitrophes à son territoire. A ce titre, il peut candidater, en tant qu'opérateur économique, à l'attribution d'un contrat de concession de service public, ou à l'attribution d'un marché public, dans le domaine de la distribution d'eau potable.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SIEMN31.

* * *

II. INFORMATIONS DIVERSES

Article de la Voix du midi du 30 Janvier 2017 : « Un Bureau exécutif de 21 élus pour diriger la communauté de communes Terres du Lauragais » de Paul HALBEDEL

« Le bureau exécutif de la communauté de communes Terres du Lauragais a été élu lundi 30 janvier. Il est composé d'un président, quatorze vice-présidents et six membres associés.

Après l'**élection de Christian PORTET** à la présidence de la communauté de communes Terres du Lauragais, les 83 délégués, issus des 58 communes composant la nouvelle intercommunalité, devaient élire le bureau exécutif de la collectivité.

Au total, ce sont 14 vice-présidents et 6 membres du bureau qui composent la nouvelle gouvernance. Ces derniers ont été élus alors de scrutins parfois très disputés et qui se sont déroulés tout au long de cette journée du lundi 30 janvier.

Il faut dire que lors des différents votes au programme, les candidats proposés par le président fraîchement élu, ont souvent trouvé d'autres délégués sur leur route.

Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG battue par Laurence KLEIN.

La principale surprise de cette série de scrutins est venue de l'élection pour la cinquième vice-présidence en charge de la petite enfance et des relais d'assistantes maternelles.

Proposée à cette fonction par Christian PORTET, la conseillère départementale du canton de Revel et maire de Villefranche-de-Lauragais, **Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG**, a été devancée de deux voix par

Laurence KLEIN

, maire de Saint-Pierre-de-Lages.

Le maire de Caraman remporte son duel face à celui de Nailloux.

Lors de l'élection pour la dixième vice-présidence en charge de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, trois tours de scrutin ont été nécessaires pour départager **Jean-Clement CASSAN**

,
Michel DUTECH

(candidat proposé par Christian PORTET) et

Bruno MOUYON

qui étaient tous les trois en lice. A l'issue du deuxième tour de scrutin,

Bruno MOUYON

, arrivé en troisième position avec 19 voix, décidait de se retirer et d'appuyer la candidature du maire de Caraman (30 voix) qui était arrivé au coude à coude avec son homologue de Nailloux (32 voix). Lors du troisième tour

Jean-Clément CASSAN

était finalement élu avec dix voix d'avance sur

Michel DUTECH

.

Bataille à trois pour la vice-présidence à la voirie et aux transports.

La douzième vice-présidence en charge de la voirie et des transports a également été très disputée. Trois candidats se faisaient également connaître : **Marc MENGAUD** (candidat proposé par Christian PORTET),

Jean-Louis CANCIAN

et

Jacques DOUMERC

. Après le premier tour,

Jacques DOUMERC

(15 voix) choisissait de se retirer pour laisser

Marc MENGAUD

(37 voix) et

Jean-Louis CANCIAN

(31 voix) en découdre lors du second tour. C'est le maire de Lanta qui l'emportait avec sept voix d'avance sur son homologue de Caragoudes.

Qui sont les 21 membres du bureau exécutif ?

A l'issue de cette longue journée de vote, voici la composition de l'exécutif de la nouvelle communauté de communes Terres du Lauragais :

- **Président de la communauté des communes Terres du Lauragais** : **Christian PORTET**, maire de Calmont, élu au premier tour avec 52 voix face à Laurence KLEIN (16 voix), Daniel RUFFAT (9 voix) et Bruno MOUYON (5 voix).

- **1^{er} vice-président en charge de l'administration générale aménagement du territoire** : **Gilbert HEBRARD** , maire de Vendine et conseiller départemental du canton de Revel, élu au premier tour avec 69 voix (seul candidat en lice).

- **2^e vice-président en charge du développement économique** : **Olivier GUERRA**, maire de GARDOUCH, élu au premier tour avec 44 voix (face à Laurence KLEIN qui a obtenu 37 voix).

- **3^e vice-président en charge de la transition énergétique** : **Pierre IZARD**, conseiller municipal de Villefranche-de-Lauragais et président du Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne, élu au premier tour avec 54 voix (face à Patrick de PERIGNON qui a obtenu 21 voix).

- **4^e vice-président en charge des finances et des marchés publics** : **Bernard BARJOU**, adjoint au maire de Villefranche-de-Lauragais, élu au premier tour avec 72 voix (seul candidat en lice).

- **5^e vice-présidente en charge de la petite enfance et des relais d'assistantes maternelles** : **Laurence KLEIN** , maire de Saint-Pierre-de-Lages, élue au premier tour avec 42 voix (face à Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG qui a obtenu 40 voix).

- **6^e vice-président en charge de l'environnement et des déchets ménagers** : **Jean-Pierre HOULIE** , maire de Ségreville, élu au premier tour avec 58 voix (face à Didier DATCHARRY qui a obtenu 23 voix).

- **7^e vice-présidente en charge du développement touristique** : **Marie-Claire GAROFALO**, maire de Montgeard, élue au premier tour avec 65 voix (seul candidate en lice).

- **8^e vice-président en charge de la culture et la communication** : **Jean-François PAGES**, maire d'Avignonet-Lauragais, élu au premier tour avec 70 voix (seul candidat en lice).

- **9^e vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'équilibre du territoire** : **Sophie ADROIT** , adjointe au maire de Cambiac, élue au premier tour avec 46 voix (face à Patrick de PERIGNON qui a obtenu 28 voix et Guy DARNAUD qui a recueilli 7 voix).

- **10^e vice-président en charge de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative** : **Jean-clément CASSAN** , maire de Caraman, élu au troisième tour de scrutin avec 45 voix (face à Michel DUTECH qui a obtenu 35 voix).

- **11^e vice-présidente en charge du patrimoine, des espaces verts et des chemins de randonnée** : **Francette NONO** , adjointe au maire de Renneville, élue au premier tour avec 45 voix (face à Patrick de PERIGNON qui a obtenu 19 voix et Bruno MOUYON qui a recueilli 18 voix).

- **12^e vice-président en charge de la voirie et des transports** : **Marc MENGAUD**, maire de Lanta, élu au deuxième tour avec 43 voix (face à Jean-Louis CANCIAN qui a obtenu 36 voix).

- **13^e vice-présidente en charge des services à la personnes** : **Michèle TOUZELET**, adjointe au maire de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, élue au premier tour avec 45 voix (face à Sybille ALBAGLIE-DAUBRESSE qui a obtenu 31 voix).

- **14^e vice-président en charge des lacs, rivières et zones humides** : **Jean-Claude LANDET** , maire de Saint-Léon, élu au premier tour avec 55 voix (face à Patrick de PERIGNON qui a obtenu 16 voix).

- **16^e membre du bureau** : **Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG**, maire de Villefranche-de-Lauragais, élue au premier tour avec 41 voix, face à Bruno MOUYON (16 voix), Patrick de PERIGNON (13 voix) et Sybille ABLAGLIE-DAUBRESSE (10 voix).

- **17^e membre du bureau** : **Laurent MIQUEL**, maire de Vieillevigne, élu au deuxième tour avec 49 voix, face à Sybille ABLAGLIE-DAUBRESSE (18 voix) et Patrick GRANVILLAIN (15

voix). Patrick de PERIGNON et Bruno MOUYON se sont retirés après le premier tour.

- **18^e membre du bureau** : **Laurent MIQUEL**, maire de Villenouvelle, élu au premier tour avec 48 voix face à Sandrine VERCRUYSSSE (28 voix) et Patrick GRANVILLAIN (7 voix).

- **19^e membre du bureau** : **Michel DUTECH**, maire de Nailloux, élu au premier tour avec 43 voix, face à Sandrine VERCRUYSSSE (27 voix), Bruno MOUYON (12 voix) et Sybille ABLAGLIE-DAUBRESSE (4 voix).

- **20^e membre du bureau** : **Blandine CANAL**, maire de Mauvaisin, élue au deuxième tour avec 52 voix, face à Sandrine VERCRUYSSSE (27 voix), Bruno MOUYON et John STEIMER se sont retirés après le premier tour.

- **21^e membre du bureau** : **Esther ESCRICH-FONS**, maire de Saint-Germier, élu au premier tour avec 63 voix, face à Sybille ABLAGLIE-DAUBRESSE (14 voix), Bruno MOUYON (8 voix) et Patrick de PERIGNON (7 voix). »

Article de la Dépêche du 31 Janvier 2017 : « **Christian PORTET élu président des Terres du Lauragais** » de Paul HALBEDEL

« Sous la présidence transitoire de Pierre IZARD au titre de doyen, s'est tenu hier le conseil communautaire de la communauté de communes des Terres du Lauragais, visant à élire son nouvel exécutif (président, vice-présidents...) et désigner ses différents délégués notamment au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais. Quatre bureaux de vote et leurs isolements étaient ainsi installés dans l'enceinte du foyer rural où devaient se succéder les 83 conseillers communautaires. Le scrutin inaugural concernait la présidence de la nouvelle intercommunalité où 4 candidats étaient en lice.

Quatorze vice-présidents

Christian PORTET était élu dès le 1^{er} tour à la majorité avec 52 voix suivi de Laurence KLEIN (16 voix), Daniel RUFFAT (9 voix) et Bruno MOUYON (5 voix). Dès son élection, le président PORTET s'installait à la tribune et prenait la direction de séance et proposait 14 vice-présidences. Approuvés par l'assemblée, les 14 scrutins s'enchaînaient par thématiques :

- 1^{re} vice-présidence (administration générale et aménagement du territoire) Gilbert HEBRARD, élu avec 69 voix ; 2
- e vice-présidence (développement économique), Olivier GUERRA (44 voix) ; 3
- e vice-présidence (transition énergétique), Pierre IZARD (54 voix) ; 4
- e vice-présidence (finances et marchés publics), Bernard BARJOU (72 voix) ; 5
- e vice-présidence (petite enfance et Relais d'assistance maternelle), Laurence KLEIN (42 voix) ; 6
- e vice-présidence (environnement, déchets ménagers et assainissement), Jean-Pierre HOULIE (58 voix) ; 7
- e vice-présidence (développement touristique), Marie-Claire GAROFALO (65 voix) ; 8
- e vice-présidence (culture et communication), Jean-François PAGES (70 voix) ; 9
- e vice-présidence (urbanisme et équilibre territoriale), Sophie ADROIT (46 voix) ; 10
- e vice-présidence (enfance jeunesse vie associative et sports), Jean-Clément CASSAN (45 voix) ; 11
- e vice-présidence (patrimoine, espaces verts et chemins de randonnée), Francette NONO (45 voix) ; 12
- e vice-présidence (voirie et transports), Marc MENGAUD (43 voix) ; 13
- e vice-présidence (service à la personne), Michèle TOUZELET (45 voix) et 14
- e vice-présidence (lacs, rivières et zones humides), Jean-Claude LANDET (55 voix).

Deux surprises durant la séance

Deux surprises devaient intervenir durant ce temps démocratique. La première durant le vote de la 5^e vice-présidence en charge de la petite enfance et Relais d'Assistance Maternelle. La candidate malheureuse à la présidence, Laurence KLEIN, maire de Saint-Pierre-de-Lages, remportait finalement ce scrutin de vice-présidente face à la conseillère départementale du canton de Revel et maire de Villefranche-de-Lauragais, Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG avec 42 voix contre 40. La seconde surprise intervenait lors de la désignation de la 10^e vice-présidence, enfance jeunesse vie associative et sports. Ce siège était très convoité avec un triangulaire lors des deux premiers tours à la majorité absolue qui opposaient le maire de Caraman, Jean-Clément CASSAN, le Maire de Nailloux, Michel DUTECH et celui de Montgaillard-Lauragais Bruno MOUYON. Il fallait attendre le 3^e

tour à la majorité relative et le désistement du candidat le plus mal classé, Bruno MOUYON, pour connaître le vainqueur du scrutin, le maire de Caraman, Jean-Clément CASSAN (45 voix) qui battait le maire de Nailloux, Michel DUTECH par 45 voix contre 35. »

ATD

Sandrine VERCRUYSSSE, Didier MARTORELL et Christian GARRIGUES participeront le Mardi 7 Mars 2017 à la formation proposée par l'ATD sur « Actualité juridique de l'urbanisme » à VALLESVILLES.

Cheminement piétonnier le long de la RD97 : Subvention

Les déplacements et les mobilités sont indispensables à l'attractivité du territoire. Pour offrir aux usagers des routes départementales un maximum de sécurité et de confort, la majorité départementale conduit une politique soutenue de modernisation, d'aménagement et d'entretien durable des 6 700 kms de voirie dont elle a la charge.

Concernant les travaux « du cheminement piétonnier le long de la RD97, du PR 0+460 au PR 0+680 lieu-dit Saint-André », urbanisation sans part chaussée. La demande de subvention a été validée par la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 2 Février 2017.

5 628 € nous seront attribués soit 40 % d'une dépense subventionnable de 14 070 €.

Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018

Courrier du 8 Février 2017 du Préfet de la Région Occitanie.

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population à raison d'un juré pour 1 300 habitants. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées par arrêté du Préfet. Le tirage au sort sera fait par le maire de la commune désignée et il portera sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

La date nous sera transmise ultérieurement.

Monsieur Christian GARRIGUES représentera la commune.

Chemins croisés

Lors de son assemblée générale du 25 Janvier 2017, les membres de l'association « Chemins Croisés » ont adopté à l'unanimité la création d'une section « entrainement danses de salon ». De façon à disposer à coup sûr d'une salle des fêtes permettant d'accueillir une quinzaine de couples de danseurs, l'association souhaite avoir la possibilité d'accéder à plusieurs locaux, de façon à pallier l'indisponibilité de leur salle actuelle (Salle de la Fontaine à PRESERVILLE).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accueillir l'association Chemins Croisés au cas où la salle de PRESERVILLE serait occupée.

Cérémonie du 19 Mars 1962

La FNACA de LANTA et la commune d'AURIN organiseront la commémoration du 19 Mars 1962 le Samedi 18 Mars 2017 à 10h30, Place du 19 Mars 1962. A l'issue de la Cérémonie, un café et des viennoiseries seront offerts.

SSTOM

Annulation et report du Conseil Syndicat du 8 Février 2017.

Suite à la loi NOTRE du 7 Août 2015, de nombreuses fusions de communes et de

Communautés de communes ont été récemment effectuées.

A cet effet, la communauté de communes Cœur Lauragais membre du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage (SMRAD) a fusionné avec les communautés de communes de Cap Lauragais et des Coteaux Lauragais Sud devenir une nouvelle communauté de communes dénommée les « Terres du Lauragais ».

Par arrêté préfectoral à effet du 1^{er} Janvier 2017, la communauté de communes des Terres du Lauragais se substitue au sein du SMRAD à la communauté de communes Cœur Lauragais pour la représentation des communes de LANTA, SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, SAINT PIERRE DE LAGES et VALLESVILLES.

La communauté de communes des terres du Lauragais sera représentée au sein du SMRAD par un nombre égal au nombre de délégués dont disposait, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, la communauté de communes Cœur Lauragais soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (soit 1 délégué par commune).

Si l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'exceptionnellement le Président et le 1^{er} Vice-Président de l'EPCI nouvelle sont de droit délégués dans l'attente de leur désignation, plusieurs jurisprudences indiquent qu'un délai « raisonnable » doit être laissé aux intercommunalités se mettant en place pour désigner leurs délégués aux différents syndicats auxquelles elles adhèrent.

La désignation de ces délégués par délibération n'ayant pas encore eu lieu, les Services de la Préfecture ont demandé, de reporter la date du Conseil Syndical du SMRAD, prévue le 8 Février 2017, sous peine de caducité et d'invalidité de toutes les décisions qui seraient prises.

En conséquence, la prochaine date prévisionnelle du Conseil Syndical est le Mercredi 1^{er} Mars 2017 à 18h30.

Espace Info Energie du PETR Lauragais

L'Espace Information Energie (EIE) vient s'installer sur notre territoire. Le conseiller renseigne les publics sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat. Des permanences délocalisées, au plus près de nos citoyens sont réalisées. Ces permanences sont complétées par la présence d'un architecte du Conseil D'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et d'un conseiller en habitat sur les aides financières publiques.

Qu'est-ce qu'un Espace Info Energie (EIE) ?

Les Espaces Info Energie, membres du réseau rénovation info service, assurent **un service gratuit, objectif et indépendant**

. Le/la conseiller-e de l'Espace Info Energie renseigne le public (par téléphone et dans ses locaux) sur les solutions à mettre en œuvre pour

réduire les consommations d'énergie

dans l'habitat et les transports. Des

permanences locales

sont assurées dans plusieurs communes du bassin de vie pour rendre l'information plus accessible. De même, les conseiller-e-s Info Energie sont amené-e-s à participer à des

salons

et à organiser des

animations

en lien avec le thème de la

maîtrise de l'énergie

et des

énergies renouvelables

Ce que vous propose votre EIE :

1. Etre à votre écoute, définir ensemble votre projet, établir votre éligibilité aux aides financières.

2. Adopter un comportement économe pour réduire votre facture sans investissement financier majeur.
3. Orienter vos choix en matière d'isolation selon votre projet.
4. Equiper votre logement d'un système thermique performant correctement régulé.
5. Assurer que votre projet soit sain et pérenne grâce à une ventilation adaptée.
6. Installer un bon système d'eau chaude sanitaire pour engendrer des économies d'eau et d'énergie.
7. Opter pour une production d'énergie renouvelable pour avoir un bilan énergétique proche de zéro.
8. Vous orienter vers les professionnels qualifiés pour la réalisation de vos travaux d'économies d'énergie.

L'EIE pour qui ?

Vous êtes :

- Futur-e acquéreur/acquéreuse.

- Propriétaire occupant-e.

- Propriétaire bailleur/bailleuse.

- Locataire.

- Copropriétaire.

- Occupant-e à titre gratuit.

- Syndicat de propriétaires.

- Syndicat de copropriétés.

- Société civile immobilière.

L'EIE pour quoi ?

Vous souhaitez :

- Construire ou rénover votre logement.

- Changer vos équipements thermiques.

- Etre guidé vers des choix judicieux en matière d'énergie.
- Recourir aux énergies renouvelables.
- Etre informé sur les aides financières existantes.
- Maîtriser vos dépenses d'énergie et réduire vos factures d'électricité et/ou de chauffage au quotidien.
- Etre orienté vers des organismes compétents.

Infos pratiques

Des permanences de proximité sont assurées régulièrement dans le **Pays Lauragais** à Montferrand, Revel, Nailloux, Caraman, Villefranche-de-Lauragais. Prenez rendez-vous avec votre conseiller-e au

05.34.33.48.02

ou par mail

infoenergie@cd31.fr

Et dans le **Pays Tolosan** à Cadours, Grenade, Boulloc, Rouffiac Tolosan. Prenez rendez-vous avec votre conseiller-e au **05.34.33.48.26** ou par mail **infoenergie@cd31.fr**

Un accompagnement complémentaire pour les publics modestes

A l'initiative du Conseil Départemental, une aide plus globale en faveur de l'amélioration de l'habitat est mise en œuvre. Des permanences de proximité permettront d'apporter :

- Des conseils et une assistance gratuits pour la mise au point d'un projet de travaux et la constitution des dossiers de demande de subvention auprès des organismes financeurs.
- Des aides financières spécifiques sous réserve d'éligibilité, pour réaliser des travaux de rénovation permettant des économies d'énergie adapter un logement aux situations de handicap ou résorber les situations d'insalubrité.

Vous pouvez aussi contacter votre conseiller-e au **05.62.27.51.63** ou par mail :

accueilconseil-habitat@soliha31.fr

Contexte post-attentats – mise à jour du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) et de l'arrêté relatif au droit à l'information sur les risques majeurs

Courrier du 17 Janvier 2017 du Préfet de la Région Occitanie.

Dans le cadre de cette mise à jour, suite aux attentats qui ont frappé la France ces derniers mois et afin de capitaliser le travail réalisé en matière de sécurité lors de l'EURO 2016 de football, j'ai souhaité accorder une attention particulière au risque terroriste et engager des actions spécifiques afin d'améliorer la connaissance du risque terroriste et développer une culture de sécurité dans un esprit de responsabilité partagée.

Le contenu de ces actions :

1. Intégration du risque terroriste au dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) qui regroupe les informations essentielles sur les risques majeurs dans le département, avec prise en compte du nouveau plan Vigipirate du 1^{er} Décembre et des trois niveaux de vigilance. Le DDRM est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

2. Intégration du risque terroriste à la trame d'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et du plan communal de sauvegarde (PCS). La trame complète est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/pcs>

3. création d'un référentiel local sous forme de deux fiches : « Sécuriser un rassemblement de personnes » et « Sécuriser un site » qui rassemble les principaux risques à prendre en compte et les mesures à mettre en œuvre.

4. Réalisation d'une plaquette Vigipirate « Que faire face au risque terroriste ? ».

5. Mise en place, début 2017, d'un module de sensibilisation « sécurité » sur le risque terroriste à destination notamment des collectivités territoriales, services de l'Etat et organisateurs de rassemblements (présentation des risques à prendre en compte et des mesures de protections).

6. Le site Intranet des services de l'Etat « Territorial ». Il s'agit d'un espace sécurité, non public, accessible avec un identifiant et un mot de passe. Vous y trouverez notamment des éléments sur les risques liés aux ouvrages hydrauliques, sur la cartographie du risque inondation et des plans de sécurité et de défense civiles.

Dispositif saisonnier lié aux vagues de froid

Courrier du 26 Janvier 2017 du Préfet de la Région Occitanie.

Les vagues de froid sont susceptibles d'avoir des conséquences sanitaires et sociales sur la population. Les personnes sans domicile fixe, mais également celles qui demeurent dans des logements insalubres, mal chauffées, mal isolés sont particulièrement vulnérables.

Un registre communal des personnes vulnérables (âgées, handicapées, isolées...) a été constitué sur notre territoire (prise de contact téléphonique, passage de la police municipale...) en cas de vague de froid ou autre événement de sécurité civile susceptible de les mettre en difficulté. Ces mesures doivent être planifiées dans votre Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le registre doit également permettre, en cas de besoin, de guider l'action des services opérationnels, sanitaires et sociaux en faveur de ces populations.

A ce jour, aucun habitant n'a souhaité s'y inscrire.

Prévention et lutte contre les cambriolages

Courrier du 9 Février 2017 du Préfet de la Région Occitanie.

La prévention et la lutte contre les cambriolages sont une priorité.

Les policiers et les gendarmes ne peuvent pas être les seuls à lutter contre ce phénomène. Il

est important de rappeler à nos concitoyens que nous sommes tous acteurs de notre sécurité.

Il est indispensable d'assurer une large publicité des gestes simples et réflexes à appliquer pour prévenir et lutter efficacement contre ces délits.

Une plaquette cambriolage sera redistribuée auprès de nos administrés.

Quelques rappels :

Pour prévenir la commission d'un cambriolage

- Signalez la période de votre absence à la brigade de gendarmerie, au commissariat de police ou à la police municipale dont vous dépendez (OTV).

- Informez vos voisins de votre absence.

- Donnez éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, vide la boîte aux lettres (faire suivre votre courrier sur votre lieu de vacances) et soit en mesure de vous prévenir ou d'alerter la gendarmerie ou la police en cas de problème.

- Ne laissez pas de message évoquant votre absence sur le répondeur (faire éventuellement un transfert d'appel) ou sur internet (par sur un réseau social type Facebook ou Twitter).

- Méfiez-vous des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF ou GDF qui peut être fausse et demander systématiquement la production d'une carte professionnelle sans laisser entrer la personne dans votre domicile jusqu'à ce qu'elle ait pu expliquer et prouver la réalité du motif de sa visite (identité, coordonnées agence...).

Pour limiter les effets d'un cambriolage

Ne laissez pas les valeurs, bijoux, cartes bancaires, chèques et les clés de votre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver (ne pas les entreposer dans la salle de bains, la chambre à coucher ou dans les bureaux et secrétaires). Privilégiez des lieux insolites. Ne conservez pas de fortes sommes d'argent au domicile.

Ne laissez pas les clés sur le démarreur de votre voiture, même si elle est dans le garage ou dans la cour. Ne laissez jamais le certificat d'immatriculation dans l'habitacle (la voiture peut être revendue très facilement ou circuler normalement).

Photographiez le mobilier de valeur et les œuvres d'art, faites-les expertiser. Marquez-les avec des signes distinctifs (par exemple un bureau ou une commode, mentionner votre nom avec un feutre indélébile sous les tiroirs, dans les caissons). Conservez les factures ou tout document sur lesquels sont apposées les références des appareils mobiliers. Ces opérations permettront en cas de découverte de meubles suspects de les identifier plus facilement et de vous les restituer.

Opération Tranquillité Vacances ☐ !

Les OTV sont un dispositif créé suite à un constat unanime : chaque année, la période estivale est propice à la commission de cambriolages d'habitations privées, car des quartiers entiers sont désertés pendant les congés.

Les administrés qui en font la demande à la Police nationale, à la Gendarmerie nationale ou éventuellement auprès de leur Police municipale vont bénéficier de **la surveillance de leur habitation par le biais de patrouilles régulières** des forces de sécurité.

Généralement, il suffit au demandeur de remplir, au préalable, **un formulaire** qui recense les

dates de départ et de retour, des coordonnées de contact(s), le nom des personnes autorisées à fréquenter l'habitation en son absence, un éventuel code d'accès ou d'alarme. Ce document lui permet aussi de donner autorisation aux forces de sécurité de pénétrer au sein de sa résidence pendant la durée mentionnée.

J'ai recours à la prévention situationnelle !

La **prévention situationnelle** désigne un ensemble de mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles cet acte pourrait être commis. Concrètement, il s'agit notamment de prendre en compte la sécurité dans les aménagements des espaces publics ou privés en rendant ces derniers moins « criminogènes ».

Cette théorie repose sur **une triple action** :

1. Rendre l'acte plus difficile et réduire les opportunités (interphones et grilles qui filtrent les entrées par exemple).
2. Augmenter les risques pris par le délinquant (surveillance privée dans une résidence ou présence d'une alarme par exemple).
3. Laisser espérer moins de gains au délinquant (ne pas conserver d'importantes sommes d'argent à son domicile par exemple).

Afin de tenter d'endiguer les cambriolages, il est possible de recourir à des méthodes et techniques de « prévention situationnelle » diverses :

- La pose de serrures, portes blindées, grilles aux fenêtres.

- L'installation d'alarmes.
- La suppression des toits en terrasse.
- La vidéoprotection.

Aménager les lieux pour prévenir la délinquance et en faciliter la répression.

Vous surprenez les cambrioleurs ! Quels sont les bons réflexes ?

Observez-les : nombre de cambrioleurs, signalement (tenue vestimentaire, taille, silhouette, signe distinctifs, voix), armement, moyens de locomotion, direction de fuite, objets touchés et déplacés, connaissance des lieux, etc.

N'intervenez pas vous-même : ne jamais défendre ses effets personnels au péril de sa vie, en cas d'agression, ne pas résister non plus.

Alertez la Police ou la Gendarmerie (appelez le 17) en précisant votre position exacte et les circonstances.

Ne touchez à rien, même en cas de départ des cambrioleurs.

Je viens d'être cambriolé !

Alertez la Police ou la Gendarmerie (appelez le 17).

Ne touchez à rien : les constatations (relevés d'empreintes digitales, d'ADN, de traces, d'odeurs...) sont absolument nécessaires et précieuses pour le travail d'enquête.

Dressez aussitôt **un inventaire** des objets dérobés.

Allez **déposer plainte** auprès de la Police ou de la Gendarmerie avec cet inventaire d'objets manquants, ainsi que tout document utile attestant de leur existence (factures, photos, preuves d'achat).

Signalez rapidement le sinistre **à votre assureur**.

Portez plainte en tant que victime ou témoin

Le dépôt de plainte est **une démarche essentielle** qui permet ensuite à la Police ou à la Gendarmerie d'ouvrir une enquête et de rechercher les auteurs afin qu'ils ne commettent pas à nouveau de tels méfaits. Pour accélérer l'enquête, il est important d'apporter le maximum **d'éléments de preuve** aux enquêteurs (photos, factures, description des auteurs, description du véhicule, etc...).

Réforme des modalités de saisine des services du domaine

Publication de la Charte de l'évaluation du Domaine, élaborée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en concertation avec l'Association des Maires de France (AMF).

Cette charte présente les nouvelles modalités de consultation du Domaine par vos services dans le cadre de vos projets d'acquisitions, de prises à bail ou de cessions immobilières.

En effet, les seuils réglementaires de consultation du Domaine évoluent à compter du 1^{er} Janvier 2017 et sont désormais portés à 180 000 € pour les acquisitions hors expropriation (contre 75 000 € auparavant) et à 24 000 € de loyer annuel pour les prises à bail (contre 12 000 € auparavant), pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier (arrêté du 5 Décembre 2016 publié au JO du 11 Décembre 2016). Le seuil au premier euro demeure pour les cessions concernant les communes de plus de 2 000 habitants et les autres collectivités tenues à la consultation du Domaine dans ce cadre.

Pour les projets d'acquisition inférieurs à ces seuils, qui ne feront plus l'objet d'évaluations, les collectivités locales peuvent recourir au service « Demande de Valeurs Foncières », via le portail de la gestion publique accessible notamment depuis le portail des collectivités locales (<http://www.collectivites-loclaes.gouv.fr/domaine-au-service-des-collectivites-locales>).

Le relèvement des seuils s'accompagne d'une démarche qualitative visant à renforcer les engagements de qualité en matière d'évaluation domaniale.

Le Domaine s'engage à vous rendre une évaluation réalisée sur toute indépendance et objectivité dans le délai d'un mois. Vous recevrez un avis clair et compréhensible.

Lancement de la plateforme France Mobile

Courrier du 12 Janvier 2017 du Préfet de la Région Occitanie.

La couverture numérique est essentielle pour l'égalité des territoires et le gouvernement s'est engagé, lors des comités interministériels aux ruralités (CIR) de Mars 2015 et Mai 2016, à

améliorer celle-ci pour les territoires ruraux. Pour mieux répondre encore aux territoires qui présentent une défaillance dans ce domaine, celui-ci a lancé France Mobile, une plateforme d'identification et de traitement des problèmes de couverture, destinée aux élus, afin d'établir une véritable démarche de recensement des besoins impliquant les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Le mécanisme proposé repose sur l'identification, par les élus locaux, des problèmes de couverture mobile de zones déterminées, que ce soit l'absence ou la mauvaise couverture par l'ensemble ou par certains opérateurs uniquement. Sont concernés par cette collecte tous les types de zones, sans exclusion a priori (zones d'habitat, y compris hameaux, zones économiques ou touristiques, axes de transport).

La plateforme France Mobile permettra d'objectiver et de prioriser les besoins des territoires et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre progressivement, en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions à leur disposition.

Réforme des demandes de CNI dans le cadre du PPNG

A compter du 7 Mars 2017, ce sont les 26 communes équipées du dispositif de recueil qui seront compétentes pour traiter les demandes de passeport et de CNI dans l'application de saisie « TES ».

Des visuels expliquant ces nouvelles démarches sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/Quand-vos-demarches-sont-a-portee-de-clic>

Centre De Gestion (CDG31)

Le bilan d'activité 2016 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne est disponible à la Mairie.

Ce document rend compte des missions de l'établissement et de leurs conditions de mise en œuvre.

SIPOM

Le SIPOM renouvelle son opération « TROC » les 3 et 4 Mars 2017 de 10h à 18 dans la salle de réunion du SIPOM à REVEL. Venez avec un objet, repartez avec un autre !

Salon Autonomic Sud

Référence du Sud-Ouest des acteurs du Handicap, du Grand Age et du Maintien à Domicile, le Salon Autonomic Sud ouvrira ses portes les 23 et 24 Mars 2017 au Parc des Expositions de Toulouse.

Plus de 150 exposant vous présenteront toutes les innovations et toutes les solutions pour Mieux Vivre au Quotidien quelque soit l'âge et la perte d'autonomie : moteur, visuel, auditif, mental, cognitif, polyhandicaps.

SAGE Hers-Mort - Girou

La lettre d'Information n°4 du SAGE Hers-Mort – Girou est disponible en Mairie.

Cette lettre a pour but d'informer les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et les habitants du bassin Hers-Mort – Girou, en vue de la prochaine mise à l'enquête publique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Conseil Départemental

L'agriculture constitue un pilier fondamental de notre économie porteuse d'identité, de proximité et de qualité pour laquelle le Conseil Départemental se mobilise avec constance et détermination avec pour objectif de consolider localement le modèle agricole et alimentaire qu'attendent les Haut-garonnais.

Voulant jouer dans cette perspective la carte locale du « terroir », le Conseil Départemental participera avec le Comité Départemental du Tourisme au prochain salon International de l'Agriculture qui se déroulera à PARIS du 25 Février au 5 Mars 2017.

Un stand « Haute-Garonne » accueillera les principales filières de productions départementales et valorisera également tout le potentiel de tourisme vert dont le Conseil Départemental souhaite accompagner le développement.

Destinées à promouvoir le savoir faire de nos producteurs et les richesses touristiques de notre département, elles auront lieu :

- Le Mardi 28 Février à partir de 20 heures au J'GO au 4 rue Drouot – 75009 PARIS. Cette rencontre sera plus particulièrement consacrée à la promotion touristique de la Haute-Garonne.

- Le Mercredi 1^{er} Mars à 12 heures pour la présentation des productions haut-garonnaises sur le stand du Conseil Départemental au hall 3, Espace « région Occitanie ». Paris Expo Porte de Versailles, 1 Place de la Porte de Versailles et à l'issue de laquelle un cocktail déjeunatoire sera servi.

Recréons des corridors

Le projet régional Corribior va être mis en œuvre : des corridors pour la diversité.

Ce projet permettra entre autres de préserver ou restaurer les corridors écologiques de façon concertée et participative.

Les porteurs de ce projet participatif « Arbres et paysages d'Autan » et la fédération départementale des chasseurs 31 restitueront le diagnostic du territoire.

Mercredi 15 Mars à 18h30 à la salle des Fêtes d'AURIN.

Remerciements

La famille CHEMALY nous remercie pour nos attentions pour leur petite Alice depuis naissance et nous souhaite à tous une excellente année 2017.

La famille de Louis AVERSENQ, Maire de SAUSSENS de 1953 à 1995, nous remercie pour notre soutien et témoignage d'affection.

La famille FAURE nous remercie pour les marques d'affection et de sympathie que nous leur avons témoignée suite au décès de Camille FAURE, Maire de SAINT PIERRE DE LAGES de 1978 à 2008.

La famille CASTAGNE nous remercie pour notre soutien et pour nos attentions à l'occasion de la cérémonie de décès d'Elie CASTAGNE. Ainsi que pour notre aide et nos recherches de la concession et également pour l'accompagnement lors de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.